

## La perspective de Manufacturiers et Exportateurs du Québec sur le projet de loi n° 85, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif

Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières à la  
Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale du  
Québec

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)

11 février 2025

## INTRODUCTION

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux.

Le secteur manufacturier est l'un des piliers économiques du Québec. Il emploie plus de 503 600 personnes et représente 12,8 % du PIB québécois ainsi que 85,1 % des exportations. En 2023, il a généré des ventes globales de près de 214,8 milliards de dollars et compte 13 747 entreprises dans la province.

Dans un contexte d'incertitude économique, notre secteur joue un rôle stratégique pour l'économie et les finances publiques du Québec. Les entreprises manufacturières sont cruciales pour le développement économique régional et constituent un moteur essentiel de l'économie nationale.

### **L'allègement réglementaire : un outil incontournable, surtout dans le contexte actuel**

MEQ est mobilisé depuis plusieurs années auprès du gouvernement pour alléger le fardeau réglementaire et administratif des manufacturiers. Les travaux du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif, dont MEQ est membre, ont permis de faire converger les voix des entreprises et du gouvernement pour atteindre un but commun : simplifier la vie des entreprises d'ici pour les rendre plus productives et compétitives.

Nous saluons les progrès réalisés depuis 2021 par le gouvernement pour réduire les coûts et les délais liés aux formalités réglementaires. Même s'il reste du travail à faire pour faciliter le quotidien des entreprises québécoises, particulièrement dans le contexte actuel, ce nouveau projet de loi représente un pas de plus vers davantage d'agilité et de productivité.

La menace des tarifs douaniers américains crée une incertitude majeure pour le Québec. Cette situation affecte profondément notre tissu industriel : les entreprises doivent repenser leurs chaînes d'approvisionnement, adapter leurs stratégies d'exportation et reconsidérer leurs partenariats. C'est un moment de turbulences majeur pour le milieu des affaires au Québec.

En parallèle de la menace tarifaire, l'environnement d'affaires aux États-Unis évolue très rapidement vers une réduction importante du fardeau réglementaire. Le président Trump vient de signer un décret sabrant drastiquement dans les règles administratives et il envisage de couper massivement dans la

bureaucratie. Pour chaque nouvelle augmentation du fardeau administratif des entreprises, il prévoit l'élimination de 10 formalités. Au Québec, nous parlons plutôt de la règle du 1 pour 1.

Cette situation devrait inciter le gouvernement du Québec à accélérer ses efforts en matière d'allègement réglementaire pour maintenir la compétitivité de nos entreprises face à nos voisins du sud.

Malgré leur résilience face à la pandémie et à la pénurie de main-d'œuvre, les entreprises manufacturières subissent donc actuellement une pression économique grandissante et sans précédent. En tant que pilier stratégique de notre économie, générant des retombées essentielles pour toutes les régions du Québec, il est crucial que le gouvernement mette à leur disposition tous les leviers nécessaires. Cela leur permettra de se concentrer sur ce qu'elles font de mieux : créer des produits à forte valeur ajoutée, renforçant ainsi leur compétitivité tant au niveau québécois qu'international. L'allègement du fardeau réglementaire est l'un de ces leviers incontournables.

Le projet de loi 85 s'inscrit dans cet objectif.

### **Projet de loi 85 : des avancées concrètes pour réduire les coûts et les délais**

Si l'on regarde plus en détail cet omnibus législatif, parmi la trentaine de mesures d'allègement réglementaire proposées par le ministre délégué à l'Économie, plusieurs auront des impacts positifs concrets pour les entreprises manufacturières.

Les dispositions visant à favoriser l'essor de l'achat local représentent le volet le plus important pour MEQ. Il nous apparaît essentiel de miser davantage sur les produits fabriqués ici, surtout dans le contexte actuel.

Nous saluons les mesures qui ont trait à la réglementation et au soutien à la production, notamment en lien avec le secteur agroalimentaire. Elles vont alléger la charge administrative pour les entreprises de ce secteur essentiel à l'économie québécoise et leur permettre de concentrer leurs efforts sur leur production et leur commercialisation, au lieu de perdre du temps avec la paperasse.

Rappelons que contrairement à ce qu'on peut croire, la grande majorité des entreprises manufacturières au Québec sont des PME, qui ont souvent des infrastructures et des ressources limitées. 98% des entreprises manufacturières comptent moins de 250 employés. Ces mesures devraient donc réduire la pression exercée sur celles-ci et leur conférer plus de flexibilité.

MEQ se réjouit aussi des mesures administratives liées à l'accès et à la transmission de divers documents, qui devraient permettre des gains de temps, d'efficacité et de coûts administratifs pour les entreprises. Les ajustements apportés aux critères d'investissement du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises et du Fonds Capital ressources naturelles et énergie devraient également permettre à un plus grand nombre d'entreprises d'accéder à ces aides financières précieuses.

## LES GRANDES PRIORITÉS POUR LE SECTEUR MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS

Cela dit, au-delà des mesures prévues par le projet de loi, deux grandes priorités demeurent essentielles pour les manufacturiers du Québec afin d'assurer leur pérennité et de s'adapter au contexte d'incertitude économique actuel.

### 1. Favoriser l'achat de produits *fabriqués* au Québec

Les récentes crises ayant touché le Québec, qu'il s'agisse de la pandémie ou de la menace tarifaire actuelle, ont mis en évidence un regain du désir de consommer localement et de prioriser les entreprises établies au Québec. Bien que certaines mesures aient été déployées dans les dernières années pour encourager l'achat local, notamment avec l'adoption du projet de loi 12, la mise en place d'initiatives concrètes se fait encore attendre, retardant l'obtention de résultats tangibles pour les entreprises qui produisent ici. Pourtant, les manufacturiers du Québec réclament depuis de nombreuses années des politiques publiques plus engagées en faveur de cette démarche, pour resserrer la vis autour de l'achat de local.

Un exemple de cette situation est la question du contenu local dans les contrats d'Hydro-Québec. Depuis quelque temps, il n'y a plus d'exigences de contenu québécois, alors que les manufacturiers d'ici ont l'expertise et la chaîne d'approvisionnement au Québec pour alimenter les parcs éoliens. Conséquemment, des activités sont ralenties chez certains fournisseurs puisque des contrats importants ont été octroyés à des promoteurs qui font affaire avec des manufacturiers à l'étranger.

Nous sommes donc heureux de constater la volonté du gouvernement de favoriser l'achat local à travers le projet de loi 85. En octroyant le mandat au MEIE de développer des initiatives pour inciter les consommateurs et les institutions publiques à privilégier les produits fabriqués au Québec, le projet de loi 85 s'aligne avec les objectifs de MEQ. C'est un bon pas en avant.

Cela dit, il est désormais essentiel d'accélérer le pas pour passer rapidement de la parole aux gestes et déployer une véritable stratégie. MEQ et ses membres sont d'ailleurs prêts à collaborer avec le gouvernement pour concrétiser des actions spécifiques. Le contexte actuel est l'occasion parfaite de modifier nos façons de faire. Le gouvernement doit démontrer l'exemple et se doter d'une véritable politique pour valoriser l'achat local.

Cette politique doit notamment inclure la révision de la règle du plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats publics, afin d'inclure des paramètres favorisant les produits des entreprises établies au Québec. Par exemple, des points systématiques devraient être attribués aux entreprises déjà implantées au Québec.

MEQ souhaite toutefois insister sur l'importance de ne pas exclure ou pénaliser les entreprises étrangères qui fabriquent au Québec. Nous comprenons la logique qui a mené le premier ministre à confier le mandat à la présidente du Conseil du trésor de restreindre l'accès aux marchés publics pour les entreprises américaines en réponse à la menace de tarifs douaniers. Il ne faut cependant pas oublier que des centaines d'entreprises étrangères fabriquent leurs produits au Québec et sont essentielles à notre dynamisme économique.

Ces entreprises sont souvent bien implantées au Québec, représentent des centaines de milliers d'emplois et contribuent significativement au développement économique régional. Elles sont profondément ancrées dans le tissu économique local en s'approvisionnant auprès d'autres entreprises du Québec, et constituent parfois même le cœur de certains secteurs d'activité dans les régions du Québec. Limiter leur capacité de croissance pourrait donc avoir des répercussions négatives importantes sur notre économie.

## 2. Abolir les barrières au commerce interprovincial

L'abolition des barrières au commerce interprovincial est discuté depuis des décennies. Dans le contexte des menaces de tarifs douaniers, l'occasion est idéale pour enfin s'attaquer à cette question, d'autant plus qu'elle fait l'objet d'un consensus et d'une volonté historique actuellement au pays. Évidemment, favoriser le commerce interprovincial ne suffira pas à éliminer entièrement la dépendance du Québec aux marchés américains. Cependant, lever ces barrières représenterait un excellent point de départ pour diversifier nos échanges commerciaux, notamment dans des secteurs clés comme l'agroalimentaire, la vente au détail, l'alcool et le transport de marchandises.

Le Québec a tout à perdre à ne pas s'engager dans un réel processus d'abolition des barrières commerciales qui ralentissent la croissance de son économie. La menace des tarifs douaniers est un nouveau rappel de l'urgence d'adapter l'environnement d'affaires du Québec et de s'ouvrir vers de nouveaux marchés, en commençant par les marchés canadiens.

Rappelons que la Banque du Canada a estimé que l'élimination des barrières commerciales interprovinciales pourrait augmenter le PIB canadien de 1 % et que cela pourrait se traduire par une augmentation de revenus de 4,1 milliards de dollars pour le Québec.

Si nous sommes en faveur d'une vaste zone de libre-échange qui ouvrirait les portes de nouveaux marchés au pays, MEQ ne s'oppose pas au maintien de certaines exceptions propres au Québec, notamment en matière de protection du français ou d'achat local. Nous comprenons que le gouvernement tienne à préserver ces règles. Toutefois, certaines barrières nuisent au développement d'une économie québécoise agile et vigoureuse. Des progrès sont certainement possibles pour faciliter les échanges interprovinciaux, et nous demandons au gouvernement du Québec de déployer les efforts nécessaires pour y contribuer.

Pour renforcer les relations commerciales impliquant des entreprises manufacturières à travers le pays et favoriser la croissance économique du Québec, voici des exemples de barrières qui pourraient être levées :

a) Harmonisation des règles pour les camionneurs

Les variations dans les règles en matière de camionnage ont un impact direct sur le transport de marchandises et, incidemment, sur les activités de nombreuses entreprises manufacturières. MEQ salue donc la récente décision du gouvernement du Québec de rejoindre un projet-pilote visant à encourager la reconnaissance mutuelle des règles sur le camionnage entre provinces. La réglementation encadrant le transport par camion est un casse-tête pour les entreprises québécoises qui doivent concilier les demandes de chaque province en matière de poids, de dimension des semi-remorques ou de durée des périodes de restrictions liées au dégel. La participation du Québec est un pas vers une meilleure fluidité entre les provinces.

b) Uniformisation des règles de santé et sécurité

Les divergences dans les règles de santé et de sécurité entre les provinces, notamment en ce qui concerne l'équipement, la formation, les diplômes et les titres de compétences, représentent un obstacle pour les entreprises canadiennes. Une harmonisation des exigences réglementaires, ou du moins une reconnaissance mutuelle des règles, permettrait d'optimiser les opérations et de réduire le temps et les ressources consacrées à ces démarches.

## CONCLUSION

Pour conclure, MEQ est conscient de l'important travail que le gouvernement a fait dans les dernières années pour alléger le fardeau administratif qui pèse sur les entreprises du Québec. Ce nouveau projet de loi marque un pas supplémentaire dans cette direction. Il envoie un signal positif aux entreprises pour qu'elles consacrent plus de temps à remplir leur mission première et moins dans la paperasse administrative.

Nous saluons l'engagement continu du ministre délégué à l'Économie en matière d'allègement réglementaire. Nous souhaitons d'ailleurs que les travaux concernant le déploiement du *Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025* se poursuivent.

Toutefois, la conjoncture économique qui est imposée au Québec par le gouvernement américain doit être vue comme une opportunité d'accélérer les choses. Il est crucial que les entreprises québécoises disposent de tous les outils nécessaires pour rester résilientes et compétitives et qu'elles améliorent leur productivité.

Par ailleurs, nous estimons qu'une pression continue doit être exercée sur l'ensemble des ministères pour qu'ils remettent en question leurs pratiques et adoptent des approches innovantes afin de réduire le fardeau administratif pesant sur nos entreprises. Il est impératif que l'ensemble du gouvernement s'engage pleinement dans cet effort. Plus que jamais, les entreprises québécoises ont besoin du soutien de leur gouvernement. L'allègement réglementaire doit devenir une priorité pour garantir la pérennité d'un secteur manufacturier solide et une économie dynamique.